

## **CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU NORD DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Cadre légal :**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'actions pour la période 2015-2020.

Les contrats de ville doivent reposer sur 4 piliers :

- **Le développement économique et l'emploi**
- **La cohésion sociale**
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**
- **Les valeurs de la République et la citoyenneté**

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose également que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

### **Priorités du Conseil Départemental du Nord dans la politique de la ville :**

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en Politique de la Ville :

- **Donner la priorité à l'emploi,**
- **Favoriser l'autonomie des jeunes,**
- **Améliorer le vivre-ensemble,**
- **Lutter contre toutes discriminations.**

Le Département soutient l'ensemble des actions pour la sortie de la crise sanitaire en finançant des aides individuelles et des actions collectives pour l'été 2020 (cf. délibération DIPLE/2020/139 du 29 juin 2020 ci-dessous)

### **Délibérations importantes du Conseil Départemental :**

disponibles sur <https://delibcitoyens.lenord.fr>

- Délibération cadre DPAPH/2015/995 du 17 décembre 2015 relative à la politique départementale à l'Autonomie.
- Délibération cadre DEF/2015/993 17 décembre 2015 relative à la prévention et la protection de l'enfance « Faire de la protection de l'enfance, l'affaire de tous. »
- Délibération cadre DLES/2015/994 du 17 décembre 2015 relative à l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.
- Délibération Cadre DPAPH/2015/995 du 17 décembre 2015 relative à la Politique départementale à l'Autonomie.

- Délibération cadre MCT/2016/113 du 12 avril 2016 relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants
- Délibération DEFJ/2016/197 du 13 juin 2016 relative au dispositif Entrée dans la Vie Adulte pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Délibération cadre DEFJ/2017/15 du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.
- Délibération SEPPT/2017/126 du 22 mai 2017 sur l'implication du Département du Nord dans le cadre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.
- Délibération cadre DESC/2017/119 du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.
- Délibération SEPPT/2017/127 du 18 décembre 2017 relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.
- Délibération DESC/2017/435 du 18 décembre 2017 sur la résidence d'artistes en collègue
- Délibération DGASOL/2018/20 du 12 février 2018 relative au Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018 – 2022.
- Délibération DESC/2018/268 du 8 octobre 2018 relative à l'Appel à Projet Insertion par la Culture.
- Délibération DGASOL/2018/405 du 17 décembre 2018 relative à l'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Délibération DGASOL/2018/428 du 17 décembre 2018 relative au Pacte Sambre Avesnois Thiérache.
- Délibération DESC/15 du 4 février 2019 Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2019/2022.
- Délibération DGASOL/2019/60 du 25 mars 2019 sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé.
- Délibération cadre DEFJ/2019/126 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.
- Schéma Départemental des Services aux Familles – Délibération DGASOL/2019/459 du 18 novembre 2019 relative à l'intégration du Schéma d'animation de la vie sociale consultable dans la précédente version du SDSF du 22 mai 2017, (délibération DAGSOL/2017/165).
- Délibération DGAAD 2019/535 du 16 décembre 2019 sur le déploiement de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis.
- Délibération DOSAA/2020/51 du 3 février 2020 relative aux Lancements de l'Appel à Initiatives Phosphor'âge 2020 : "Bien vieillir en préservant son autonomie" et de l'Appel à Projets "Soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif.
- Délibération DIPLE/2020/139 du 29 juin 2020 relative au Plan de Soutien aux Nordistes fragilisés en sortie de confinement.

### 3) Modalités de financement :

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Le dépôt des demandes de subventions auprès du Département du Nord obéissent aux mêmes règles que pour les années précédentes – avec l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention.

**Nota Bene** : Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme DS ou autre) et en précisant que la ou les actions relèvent de la Politique de la ville et du droit commun.



**Il est nécessaire d'indiquer comment sont mobilisés les financements départementaux dans les actions proposées dans la Programmation Politique de la ville.**

**Pour rappel, les Appels à Projets sont disponibles sur le site <https://lenord.fr>.**

**Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.**

## ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

### ❖ **Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi**

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Un appel à projets insertion 2019 – 2021 a été voté le 29 juin 2018 par le Conseil départemental, avec comme objectif : « de l'insertion à l'emploi. ». Il s'organise en 6 axes :

1. **Accès direct vers l'emploi**
2. **Se préparer à l'emploi**
3. **Définir et concrétiser son projet professionnel**
4. **Se mobiliser vers l'emploi**
5. **Lever les freins à l'emploi**
6. **Dynamiser son insertion sociale**

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires.

#### **CONTACTS :**

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (DIPLE)**
- **Sur les Territoires : le Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (PIPLE)** situé dans chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

#### **Appel à projets de l'insertion à l'emploi**

[https://lenord.fr/jcms/prd1\\_597413/appel-a-projet-de-l-insertion-a-l-emploi-2019-2021](https://lenord.fr/jcms/prd1_597413/appel-a-projet-de-l-insertion-a-l-emploi-2019-2021)

Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

### ❖ **Enfance – Famille - Jeunesse**

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La Protection de l'enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la Protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. **Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance,**
2. **Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention,**
3. **Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance,**
4. **Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée.**

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Par ailleurs, le Département du Nord s'emploie à renouer les relations avec les familles. Il définit de nouvelles orientations notamment pour accompagner la fonction parentale. Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines (2018-2022) s'inscrit dans cette logique en déclinant la politique de soutien à la parentalité. La volonté de renforcer les actions de prévention et de soutien aux familles en mobilisant toutes les ressources du territoire et en étroite collaboration avec tous les partenaires, est réaffirmée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Nord signé le 12 juin 2017.

Le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées

### **Un nouvel Appel à initiatives parentalité est en cours d'étude pour le dernier trimestre 2020.**

La délibération cadre du 22 mai 2017 relative à la prévention jeunesse définit l'évolution et la mise en œuvre de cette politique : Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire, Projets jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des Projets jeunesse et des Clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée sur les territoires.

Enfin, le Département renouvelle et renforce ces engagements en matière de politique jeunesse dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les jeunes ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance sont identifiés en tant que public prioritaire. L'accompagnement de ces jeunes majeurs vers l'autonomie dans toutes ses composantes (insertion sociale, professionnelle, logement, culture...) est un axe fort de cette stratégie.

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires.

#### **CONTACTS :**

- **Direction Enfance Famille Jeunesse / Direction adjointe Protection Maternelle et Infantile**

- **Sur les territoires, le Pôle Enfance Famille Jeunesse et le Pôle PMI Santé dans chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale.**

❖ Faciliter l'accès aux soins et aux droits

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Au sein des Services de Prévention Santé :
  - Lutte contre la tuberculose en tant que CLAT,
  - Prise en charge de la santé sexuelle en tant que Ce GIDD,
  - Vaccination des populations en situation de précarité en tant que Centre de vaccination,
  - Promotion du dépistage du cancer, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.
  - Accompagnement médicosocial des populations en situation de précarité en appui aux Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (Allocataires du RSA, enfants et jeunes confiés à l'ASE et leurs parents, publics en perte d'autonomie).

Le Département, à travers l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Dans sa nouvelle délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de santé pour les 5 prochaines années 2019-2023.

Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma des solidarités humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires.

**CONTACTS :**

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions, Service de Prévention Santé Addictions (SPSA)**
- **Direction Adjointe PMI à la Direction Enfance Famille Jeunesse (DEFJ).**
- **Sur les territoires : Les 10 Services Prévention Santé et Pôle PMI - Santé dans chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale.**



## ❖ Autonomie

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

- Améliorer le service de proximité aux personnes,
- Créer un environnement bienveillant pour l'autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap,
- Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'autonomie,
- Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés,
- Installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

Pour renforcer les ambitions du schéma départemental des solidarités humaines 2018-2022, le département du Nord a souhaité engager sur l'ensemble de son territoire une ambition inclusive et solidaire en faveur du public en situation de handicap.

Un engagement collectif officiel avec l'Agence Régionale de Santé Hauts de France, l'Education Nationale et la MDPH a été pris le 1<sup>er</sup> juillet 2019 en s'appuyant sur une feuille de route opérationnelle.

Ces orientations se concrétisent à travers plusieurs appels à projets :

### **Appel à projets annuel « soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif »**

#### **CONTACTS :**

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie, Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Accueil familial Habitat Inter**

par courriel uniquement : [sylviane.dris@lenord.fr](mailto:sylviane.dris@lenord.fr); [christophe.coulibaly@lenord.fr](mailto:christophe.coulibaly@lenord.fr);  
[marianne.delattre@lenord.fr](mailto:marianne.delattre@lenord.fr)



### **Appel pluri annuel à initiatives PHOSPHOR'AGE : 2021-2022**

Dans le cadre de la conférence des financeurs, cet appel à projets vise à soutenir le développement et la mise en œuvre d'actions collectives de prévention destinées à **des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants**. Il s'agira de les informer, les sensibiliser ou favoriser le changement de comportements individuels, en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie.

Les membres de la conférence sont particulièrement attentifs à l'expression des besoins des nordistes. Pour cet appel à projets, les citoyens qui le souhaitent peuvent également déposer leurs idées et participer aux journées de construction des actions en territoire.

Dépôt des pré-projets sur une plateforme collaborative Cap Collectif du 6 février au 6 mars 2020. <https://phosphorage.lenord.fr>

Dépôt des projets définitifs sur l'application Esabora, du 27 avril au 29 mai 2020  
<https://aapppa.lenord.fr/>

#### **CONTACTS :**

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie (DOSAA), Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Qualité Parcours Prévention de la Perte d'Autonomie et Service d'Appui Animation Innovation**
- **Sur les territoires, les Responsables de Pôle Autonomie dans chaque DTPAS sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie en territoire dans chaque Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale.**

## ❖ Culture

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Nord a notamment pour **objectifs la réduction des inégalités territoriales et l'action en faveur de ses publics prioritaires** (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion).

D'une part, il apporte son **soutien au programme d'activité de structures culturelles qui développent entre autres, des actions de médiation en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

D'autre part, il **soutient des projets culturels qui suscitent l'expression des personnes, permettent le développement de leurs compétences et la valorisation de leurs potentiels, par le biais de dispositifs et d'appels à projets :**

### 1. **Une politique d'insertion par la culture** qui se décline en deux volets :

- **Un dispositif structurant de médiation culturelle** auprès des personnes en insertion et de coordination des acteurs sociaux et culturels sur l'ensemble du département, porté par des réseaux d'insertion par la culture animés par des médiateurs culturels de territoire (le Collectif des Réseaux d'Insertion par la Culture) : mise en place de parcours culturels (programme de sorties culturelles et billetterie, projets d'action artistique et culturelle), mise en réseau et sensibilisation des acteurs sociaux et culturels à l'action culturelle dans l'intervention sociale et l'approche des publics vulnérables en médiation culturelle.
- **Un appel à projets « Insertion par la culture » pour la période 2019-2021**  
Soutien de projets artistiques et culturels collectifs, co-construits entre les partenaires, pour contribuer au processus de développement des personnes vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans, favoriser leur insertion sociale et contribuer à la lutte contre l'illettrisme, renforcer le maillage territorial et mettre en synergie les acteurs sociaux et culturels.

**Prévision d'un nouvel appel à projet en 2021 pour la période 2022-2024**

### 2. **A destination des collégiens :**

- **Un appel à projets Résac** (résidences d'artistes en collège) qui permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création artistique et s'inscrit de manière innovante en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.  
Il est un moyen de créer un effet levier sur le développement culturel des collèges, renforcer un projet culturel d'établissement, favoriser l'ouverture du collège, son partenariat avec des structures locales et ainsi contribuer à lui conférer un rôle structurant sur le territoire.
- Appel à projets annuel auprès des collèges éligibles (zone rurale et REP+)  
**Dépôt des candidatures de la 2<sup>ème</sup> édition Résac : 25 septembre 2020** pour les résidences de l'année scolaire 2020-2021, (report du dépôt initial du 31 mars lié au contexte sanitaire)
- **Un dispositif national « Collège au cinéma » ouvert à tous les collèges du Département.**



### 3. Un dispositif d'aide aux projets culturels collectifs en direction des personnes en situation de handicap

Il a pour objectif de favoriser l'accès de ces personnes, de 20 ans ou plus, isolées socialement, en établissement ou à domicile, à des pratiques culturelles variées.

Enfin, le Département organise chaque année les **Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes** (POAA) qui se déploient sur l'ensemble du territoire départemental (prochaine édition 2021), et propose un **dispositif d'aide à la diffusion culturelle** de spectacles vivants et d'expositions à l'ensemble de ses communes.

#### **CONTACTS :**

Direction Sports Culture – Service Développement Culturel – 03 59 73 93 92

#### ❖ **Aménagement – Cadre de vie**

Les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, de la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis et du Pacte Sambre Avesnois sont considérés comme prioritaires.

#### **Le soutien aux projets territoriaux structurants**

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé avec les territoires.

Les Projets Territoriaux Structurants doivent répondre systématiquement à 4 critères d'éligibilité :

- Répondre aux enjeux stratégiques repérés dans chaque territoire dans le cadre d'un diagnostic territorial partagé,
- Rayonner à l'échelle intercommunale,
- Etre prêt pour une mise en œuvre rapide et viable économiquement
- Intégrer des clauses d'insertion dans la réalisation

Les porteurs de projets (communes de toute taille, groupement de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants. Sont considérés PTS les projets présentant une réalisation à hauteur minimum de 1 M€ (500 000€ HT pour les projets de rénovation). L'aide départementale ne peut excéder 3 M€.

Le taux de cofinancement peut atteindre 40%.

Les études pré-opérationnelles peuvent également être aidées à une hauteur maximale de 50 000 €.

Les Appels à Projets ont lieu tous les 2 ans. Le prochain Appel à projets sera lancé en 2021.

Plateforme Aster en ligne sur <https://lenord.fr>

#### **CONTACTS :**

- **Direction Générale Adjointe Développement Territorial**
- **Direction Aménagement Territorial**
- **Service Accompagnement au Développement Territorial**
- **Sur les territoires, les Référents Territoriaux présents sur les six arrondissements (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Valenciennes)**